

# DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

\* \* \* \* \*

**ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT  
PARIS-SACLAY  
MAIRIE D'ORSAY**

**Siège de l'enquête publique**

\* \* \* \* \*

DCPPAT  
Courrier reçu le  
**05 NOV. 2021**  
Préfecture de l'Essonne

**Enquête parcellaire préalable à la cessibilité  
des parcelles nécessaires à la réalisation du  
projet d'échangeur de Corbeville sur le  
territoire de la commune d'Orsay**

**Enquête Publique du 04 octobre au 22 octobre 2021**

**Procès-verbal de l'enquête parcellaire**

**à Monsieur le Préfet de l'Essonne**

**Monsieur le Préfet,**

A l'issue de l'enquête publique close le 22 octobre 2021 dont le siège était en mairie d'Orsay.

Je vous adresse le procès-verbal de l'enquête parcellaire.

Au cours des permanences tenues par le Commissaire Enquêteur (C.E), j'ai reçu **03 personnes**, il n'y a **aucune remarque** dans le registre d'enquête dédié à l'enquête. Aucune remarque n'a été portée via l'adresse mail dédiée.

**03 personnes** ayant consulté le dossier au cours des permanences n'ont pas souhaité porter de remarques dans le registre.

Au cours des permanences, il n'y a pas eu d'incidents particuliers.

• **Identifications des parcelles :**

<b>Parcelles</b>	<b>Identités des propriétaires selon dossier</b>	<b>Taille des parcelles (en m<sup>2</sup>)</b>	<b>Taille de la parcelle après expropriation (en m<sup>2</sup>)</b>	<b>Identités des propriétaires suite enquête publique</b>	<b>Remarques ou contestations sur la parcelle</b>
<b>AB 321</b>	Société civile immobilière XIMPA	4144	3066	Société civile immobilière XIMPA	
<b>AB 2</b>	Syndicat intercommunal d'étude de l'aménagement du plateau de Saclay et des communes des vallées de l'Yvette et de la Bièvre	9990	7542	Syndicat intercommunal d'étude de l'aménagement du plateau de Saclay et des communes des vallées de l'Yvette et de la Bièvre	Ce syndicat a été dissout au 01 <sup>er</sup> janvier 2020.
<b>Surface totale</b>		14134	10608		

Concernant la parcelle **AB 2**, la propriété des parcelles n'a pas encore été redéfinie suite à la dissolution de la SYB au 01<sup>er</sup> janvier 2020. Cependant suite à l'AG du 19 décembre 2019 la gestion des rigoles de l'Yvette, a entre autre, a été attribuée au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY).

Enquête Publique arrêté n°2021-PREF-DCPPAT/BUPPE-227

Enquête parcellaire préalable à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'échangeur de Corbeville sur le territoire de la commune d'Orsay

Du 04 au 22 octobre 2021

- **Déroulement de l'enquête :**

Par arrêté n° 2021-PREF-DCPPAT/BUPPE-227 du 16 septembre 2021, Monsieur le Préfet de l'Essonne m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur concernant **l'enquête parcellaire préalable à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'échangeur de Corbeville sur le territoire de la commune d'Orsay**

Il a été décidé la tenue de 3 permanences du commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique fixée en la mairie d'Orsay 2 place du Général Leclerc.

Le lundi 04 octobre 2021 de 09h00 à 12h00

Le samedi 09 octobre 2021 de 09h00 à 12h00

Le vendredi 22 octobre 2021 de 14h30 à 17h30.

Le dossier a été tenu à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie à savoir :

- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- Les jeudis de 13h30 à 18h00.

La mairie était fermée les samedis après midi du 09 et 16 octobre ainsi que les dimanches 10 et 17 octobre 2021.

Le dossier d'enquête publique est donc restée accessible au public pendant une durée de 16 jours ouvrés 1/2 et 19 jours calendaires.

Le dossier de l'enquête publique était aussi disponible sur le site internet de la Préfecture de l'Essonne dès le 04 octobre 2021 soit au début de l'enquête permettant sa consultation pendant une durée de 19 jours calendaires.

- **Composition du dossier d'enquête publique :**

- 1 notice explicative
- 1 plan parcellaire des parcelles concernées par l'enquête
- 1 état parcellaire reprenant la liste du/des propriétaires des parcelles concernées par l'enquête publique.
- arrêté n° 2021-PREF-DCPPAT/BUPPE-227 du 16 septembre 2021 portant ouverture de l'enquête publique.

J'ai reçu par courriel les deux avis de publication légale dans le parisien du 23 septembre et du 07 octobre 2021.

Enquête Publique arrêté n°2021-PREF-DCPPAT/BUPPE-227

Enquête parcellaire préalable à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'échangeur de Corbeville sur le territoire de la commune d'Orsay

Du 04 au 22 octobre 2021

• **Déroulement des permanences :**

Au cours de ma première permanence se sont présentés les propriétaires de la parcelle cadastrée ZV 79 ceux-ci étant visé par le même projet de l'aménagement de l'échangeur de Corbeville mais sur le secteur de la commune de Saclay, ils ont été invités à se présenter aux permanences du commissaire enquêteur en charge du dossier qui se dérouleront courant novembre ces parcelles faisant l'objet d'une autre enquête parcellaire.

Aucune autres personnes visées par l'enquête ne s'est déplacée au cours de mes permanences ou n'a souhaité participé à l'enquête publique sous quelque forme que ce soit.

**Remarque préalable :**

Les articles R 131-9 et R 131-10 du Code de l'expropriation précisent que seuls sont demandés au commissaire enquêteur un procès-verbal et un avis et non des conclusions motivées.

Cela dit :

Le dossier soumis à l'enquête a été établi et présenté conformément aux dispositions de l'article L 131-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

L'objet de l'enquête est clairement exprimé par la loi :

- Dans l'intitulé « Identification des propriétaires et détermination des parcelles »,
- Et par la rédaction de l'article L 131-1 : « Les règles relatives à la recherche des propriétaires et des titulaires de droits réels concernés par l'expropriation sont fixées par décret »

L'information du public a été faite selon la procédure.

La notification individuelle de dépôt du dossier d'enquête a bien été faite par l'EPA de Paris-Saclay, par envoi recommandé, au propriétaire figurant sur l'état parcellaire.

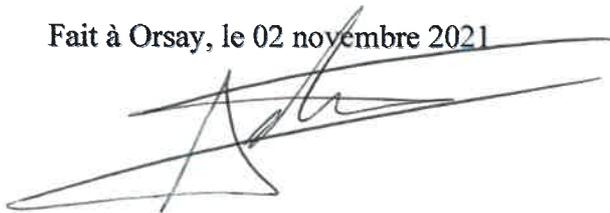
En conséquence de quoi,

**J'émet un AVIS FAVORABLE au dossier d'enquête parcellaire tel qu'il a été présenté et mis à disposition du public afin de déterminer exactement et connaître les véritables propriétaires, les titulaires de droits réels et autres intéressés.**

A.STERN

Commissaire enquêteur

Fait à Orsay, le 02 novembre 2021



Enquête Publique arrêté n°2021-PREF-DCPPAT/BUPPE-227

Enquête parcellaire préalable à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'échangeur de Corbeville sur le territoire de la commune d'Orsay

Du 04 au 22 octobre 2021